

DELIBERATION N° 07 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE

Rapporteur : M. DUSSAULX

La Ville de Ludres a la possibilité de verser une subvention afin de soutenir les travaux de ravalement de façades qui respectent certains critères, édictés dans les délibérations n°5 du 9 décembre 2013 et n° 10 du 17 février 2014.

Ainsi, un montant au mètre carré est fixé en fonction du type de méthode et des matériaux de revêtement employés.

La SCI SAROME localisée au 112 rue Georges Brassens, a déposé le 11 avril 2014 une demande de subvention, accompagnée d'un RIB et d'une facture acquittée, pour des travaux de ravalement de façades sur l'ancienne ferme située au 29 de la rue Joseph Prêtot, transformée en logements aidés.

Ces travaux ont été réalisés suite à l'arrêté d'accord de la déclaration préalable référencée 5432813N0054, délivré le 27 septembre 2013.

L'architecte du C.A.U.E avait donné un avis favorable sur le type de produit et la teinte employés. Les surfaces concernées par les travaux et visibles depuis la rue totalisent 200 m².

Dans le cadre de cette opération, la nature des travaux présentés dans la facture acquittée de la SCI SAROME lui permet de bénéficier d'une aide basée sur un montant de 30 €/m².

Ainsi, la subvention accordée atteint le plafond prévu, fixé à 3 000 €

Cette proposition a été débattue en commission d'urbanisme (...) le 12 mai 2014, qui a rendu un avis favorable.

Madame GUERBER ne prend part ni au débat, ni au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser une subvention de 3 000 € à la SCI SAROME pour les travaux de ravalement du bâtiment lui appartenant sis 29 rue Prêtot ;
- d'amortir cette somme dans l'inventaire communal pour une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2014.

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 20422 dans le budget 2014.